

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
DU 16 MARS 2018**

" Sous-collège "		Présents	Mandats
Président			
Président de la Région Nord-Pas de Calais Picardie, Préfet Coordonnateur de Bassin	LALANDE Michel	Présent	
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Régionaux	DUJARDIN Jean-Marc	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	HAUSSOULIER Stéphane	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	COTEL Jacques	Excusé	Mandat à M.LENGLET
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DEFLESSELLE Claude	Excusé	Mandat à M.DETOURNAY
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DETOURNAY Alain	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LECLERCQ Jérôme	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LENGLET Bernard	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PATRIS Jacques	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul - 1er Vice-Président	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Professions Agricoles	ROUSSEL Bruno	Présent	
Représentant des Professions Industrielles	LUCQ Chantal	Présente	
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	SKIERSKI Daniel	Présent	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BARBIER Luc	Présent	
Représentant des Consommateurs	SIX Alain	Présent	
Autres Usagers / Professions Industrielles	LEMAY Patrick - 2nd Vice-Président	Présent	
Autres Usagers / pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Présent	
Autres Usagers / distributeurs d'eau	MOUSTY Paul	Présent	
Autres Usagers / Professions Agricoles	FACT Olivier	Présent	
Autres Usagers / Professions Industrielles	DECOOL François	Excusé	Mandat à M.LEMAY
Autres Usagers / Professions Industrielles	VANTYGHEM Thierry	Excusé	Mandat à M.LEMAY

Bn

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Directeur Général de l'AFB ou son représentant	FAURIEL Olivier (délégation permanente de M.AUBEL Christophe)	Excusé	Représentée par M. LHOMME
SGAR HDF ou son représentant	DEBATTE Magali	Excusée	Représentée par Mme DELANNOY
Directeur Inter régional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	Mandat à M. LALANDE
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Excusé	
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivières Lacustres ou son représentant	GAUTHIER Odile	Excusée	Représentée par Mme DEROO
Directrice de l'ARS des HDF ou son représentant	RICOMES Monique	Excusée	Représenté par Mme CHÂTEAU
DRAAF HDF ou son représentant	MAURER Luc	Excusé	Représenté par Mme LACOMBLEZ Anne-Françoise
DREAL HDF, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par Mme BARDY
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	Excusé	Représenté par M.FERET Luc
DRFIP HDF et du département du Nord ou son représentant	DE JEKHOWXKY Laurent	Excusé	Représenté par M.MILH arrivé à 11h40 pour le dossier du point 5
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	RAISON Stéphane	Excusé	Représenté par Mme COTONNEC Gwenaelle

REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
	Présents
KARPINSKI Jean-Philippe - Représentant titulaire	Présent
LEFEBVRE Jean-Pierre - Représentant suppléant	Excusé

Membres Consultatifs	
	Présents
DOSIMONT Pascal Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présent
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
CANNEVA Guillem Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présent
Mme SOUSSAN-COANTIC Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Représentée par Mme LAUDY
GALTIER Bertrand Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de : M. DESCAMPS, Mme MARTIN, Mme LESSENS, Mme PASSE, M. DOLLET, M. COURTECUISSÉ, M. LABRUNE, M. VALIN, M. BIZAIS, Mme VALLEE, M. LEMAIRE, Mme PONCET	Présent

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1	1.1.1	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE (19514)	X			Adoption à l'unanimité (membres inscrits : 35, membres présents : 27, mandats : 5, votants : 32, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 32)
	1.2.1	ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE (19457)	X			Election de Raoult PAUL à l'unanimité par 32 voix par vote à main levée, en fonction du scrutin suivant : membres inscrits : 35, membres présents : 27, mandats : 5, votants : 32, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 32 Election de Patrick LEMAY à l'unanimité par 32 voix par vote à main levée, en fonction du scrutin suivant : membres inscrits : 35, membres présents : 27, mandats : 5, votants : 32, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 32

B9

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1.3.1.1	18-A-003	ELECTION DES MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS(19473)	X			Election par vote à main levée, à l'unanimité en fonction du scrutin suivant : membres inscrits : 11, membres présents : 8, mandats : 2, votants : 10, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 10 Au titre de représentant du Conseil Régional : DUJARDIN Jean-Marc Au titre de représentants des Conseils Départementaux : DISSAUX Jean-Claude HAUSSOULIER Stéphane Au titre de représentants des Communes ou de groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau : COTEL Jacques, DEFLESSELLE Claude, RAOULT Paul

196

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1.3.1.2	18-A-004	ELECTION DES MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES USAGERS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS(19476)	X			Election par vote à main levée, à l'unanimité en fonction du scrutin suivant : membres inscrits : 11, membres présents : 9, mandats : 2, votants : 11, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 11 Au titre des professions industrielles : LEMAY Patrick Au titre des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique : SKIERSKI Daniel Au titre d'une association agréée de protection de l'environnement : BARBIER Luc Au titre des autres usagers : FAICT Olivier LUCQ Chantal MONTASSINE Gérard
1.3.1.3	18-A-005	ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS(19478)	X			Election de Patrick LEMAY à l'unanimité, par 32 voix par vote à main levée, en fonction du scrutin suivant : membres inscrits : 35, membres présents : 27, mandats : 5, votants : 32, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 32
1.3.1.4	18-A-006	ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS(19481)	X			Election de Stéphane HAUSOULIER à l'unanimité par 32 voix par vote à main levée, en fonction du scrutin suivant : membres inscrits : 35, membres présents : 27, mandats : 5, votants : 32, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 32

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1.3.2.1	18-A-007	ELECTION DES MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME (19485)	X			Election par vote à main levée, à l'unanimité, en fonction du scrutin suivant : membres inscrits : 11, membres présents : 8, mandats : 2, votants : 10, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 10 Au titre de représentants des Conseils Départementaux : HAUSSOULIER Stéphane Au titre de représentants des Communes ou de groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau :- COTEL Jacques, DETOURNAY Alain , LENGLET Bernard, RAOULT Paul Divers : PATRIS Jacques

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1.3.2.2	18-A-008	ELECTION DES MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES USAGERS DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME(19487)	X			Election par vote à main levée, à l'unanimité, en fonction du scrutin suivant : membres inscrits : 11, membres présents : 9, mandats : 2, votants : 11, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 11 Au titre des professions agricoles : ROUSSEL Bruno Au titre des professions industrielles : LEMAY Patrick Au titre des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique : SKIERSKI Daniel Au titre d'une association agréée de protection de l'environnement : BARBIER Luc Au titre des autres usagers : DECOOL François MONTASSINE Gérard Election de Paul RAOULT à l'unanimité » par 32 voix par vote à main levée , en fonction du scrutin suivant : membres inscrits : 35, membres présents : 27, mandats : 5, votants : 32, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 32 Election de François DECOOL à l'unanimité par 32 voix « par vote à main levée », en fonction du scrutin suivant : membres inscrits : 35, membres présents : 27, mandats : 5, votants : 32, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 32
1.3.2.3	18-A-009	ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME(19489)	X			
1.3.2.4	18-A-010	ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME(19491)	X			

134

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1.4.1	18-A-011	COMMISSION TERRITORIALE HAUTS DE FRANCE DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU COLLEGE DES PERSONNALITES ISSUES DES ENTREPRISES ET DES USAGERS(19496)	X			Election de Chantal LUCQ à l'unanimité par 11 voix par vote à main levée , en fonction du scrutin suivant : membres inscrits : 11, membres présents : 9, mandats : 2, votants : 11, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 11
3		APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 NOVEMBRE 2017	X			Adoption à l'unanimité
4	18-A-012	COMPTE FINANCIER 2017(19507)	X			Unanimité
5	18-A-013	REMISES GRACIEUSES EAU DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE(19570)	X			N'ont pas participé au vote et au débat (conflit d'intérêt) : M. DETOURNAY, M. MOUSTY Unanimité
6	18-A-014	REVISION 18-19 DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION(19533)	X			Unanimité
7	18-A-015	ENGAGEMENT DES DOSSIERS DE L'APPEL A PROJETS REDUCTION DES FUITES DANS LES RESEAUX D'EAU POTABLE NON RETENUS EN 2017(19538)	X			N'ont pas participé au vote et au débat (conflit d'intérêt) : M. RAOULT (dossiers Régie NOREADE n°30631.00, 30684.00, 33707.00, 33716.00, 33722.00, 33734.00, 33804.00, 33811.00, 33813.00, 33817.00, 33831.00 M. DETOURNAY (dossier MEL n°99807.00)
8	18-A-016	PROTOCOLE D'ALLIANCE POUR UNE MOBILISATION SUR L'INITIATIVE "TERRITOIRES ENGAGES POUR LA BIODIVERSITE"(19498)	X			M. LECLERCQ (dossiers CA du Saint Quentinnois n°33755.00, 99904.00) Unanimité Unanimité

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
9	18-A-017	RÉMUNÉRATION DES CONTRATS A DUREE DETERMINEE (CDD) DANS LES AGENCES DE L'EAU A COMPTER DU 1er AVRIL 2018(19500)	X			Unanimité

BG

Ordre du Jour

Fonctionnement Institutionnel :

- 1 - Elections et révision du règlement intérieur :
- 1.1 - Révision du Règlement intérieur du Conseil d'Administration,
- 1.2 - Election des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,
- 1.3 - Elections aux commissions permanentes du Conseil d'Administration,
- 1.4 - Election du représentant pour la Commission Territoriale Hauts de France VNF

Point d'avancement :

- 2 - Préparation du 11^{ème} Programme d'Intervention

Points décisionnels :

- 3 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2017
- 4 - Compte financier 2017
- 5 - Remises gracieuses
- 6 - Révision du Xème Programme d'intervention pour l'exercice 2018
- 7 - Engagement des dossiers de l'appel à projets réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable non retenus en 2017
- 8 - Protocole relatif aux « territoires engagés pour la biodiversité »
- 9 - Rémunération des CDD à compter du 1^{er} avril 2018

Points d'information :

- 10 - Contrat d'objectifs 2017
- 11 - Consommation des autorisations de programme 2017 et report des reliquats
- 12 - Projets de procès-verbaux :
 - 12.1 - Commission Permanente des Interventions du 10 novembre 2017,
 - 12.2 - Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 10 novembre 2017,
 - 12.3 - Commission Permanente Programme du 26 janvier 2018 (transmission ultérieure)
- 13 - Compte rendu des décisions du Directeur Général prises sur délégation du Conseil d'Administration relatives aux participations financières et Relevé des décisions de refus de participations financières
- 14 - Nouveau calendrier des Instances 2018

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. LALANDE ouvre la séance du Conseil d'Administration en s'assurant que le quorum soit bien atteint. Il demande à ce que chacun des nouveaux membres siégeant au Conseil d'Administration se présentent.

FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

1 - ELECTION ET REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. GALTIER précise que Monsieur COTEL étant absent a donné son pouvoir à Monsieur LENGLET, Monsieur DEFLESSELLE donne son pouvoir à Monsieur DETOURNAY, Monsieur DECOOL à Monsieur LEMAY, Monsieur VANTYGHEN à Monsieur LEMAY et Monsieur COUPU donne son pouvoir à Monsieur le Préfet LALANDE.

1.1 - REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. GALTIER en référence au point 1.1 du dossier de séance fait la présentation de la révision du règlement intérieur.

Mme. MARTIN présente les modifications relatives au règlement intérieur, notamment ce qui concerne la déclaration publique d'intérêts ainsi qu'un point sur les différentes élections. La déclaration publique d'intérêts permet de formaliser l'enregistrement des conflits d'intérêts. Chaque administrateur est invité à fournir cette déclaration annexée au règlement intérieur. Elle restera confidentielle à l'Agence.

REMARQUES ET DEBATS :

M. LALANDE précise qu'en d'autres lieux la fourniture d'une déclaration d'intérêts publique existe déjà depuis longtemps.

La délibération

**« ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE »
n° 18-A-001**

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018.

Les administrateurs s'engagent également à fournir leur déclaration publique d'intérêts.

Adoption à l'unanimité (membres inscrits : 35, membres présents : 27, mandats : 5, votants : 32, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 32)

1.2 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. GALTIER en référence au point 1.2 du dossier de séance fait la présentation des élections des Vice-Présidents du Conseil d'Administration.

Siège	Membre sortant	Membres éligibles	Membres électeurs
Premier Vice-Président du Conseil d'Administration	RAOULT Paul	Les 11 membres du collège des collectivités territoriales du Conseil d'Administration	Les 35 membres du Conseil d'Administration (Président compris)
Second Vice-Président du Conseil d'Administration	LEMAY Patrick	Les 11 membres du collège des usagers du Conseil d'Administration	

Sont candidats : M. Paul RAOULT (premier Vice-Président) (1/1)
M. Patrick LEMAY (second Vice-Président) 1/1)

La délibération

« ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE » n° 18-A-002

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018.

Election de **Paul RAOULT** (1^{er} Vice-Président) à l'unanimité par 32 voix par vote à main levée, en fonction du scrutin suivant :
membres inscrits : 35, membres présents : 27, mandats : 5, votants : 32, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 32

Election de **Patrick LEMAY** (second Vice-Président) à l'unanimité par 32 voix par vote à main levée, en fonction du scrutin suivant :
membres inscrits : 35, membres présents : 27, mandats : 5, votants : 32, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 32

1.3 – ELECTION AUX COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. GALTIER en référence au point 1.3 du dossier de séance fait la présentation des élections aux commissions permanentes du Conseil d'Administration.

1.3.1.1 Election à la Commission Permanente des Interventions (collège – collectivité territoriales).

Sont candidats : M. DUJARDIN Jean-Marc, DEFLESSELLE Claude, DISSAUX Jean-Claude, DETOURNAY Alain, HAUSSOULIER Stéphane, PATRIS Jacques, RAOULT Paul.

Monsieur Alain DETOURNAY et Monsieur Jacques PATRIS se désistent.

La délibération

« ELECTION DES MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS » n° 18-A-003

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018.

Election par vote à main levée, à l'unanimité en fonction du scrutin suivant :

membres inscrits : 11, membres présents : 8, mandats : 2, votants : 10, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 10

Au titre de représentant du Conseil Régional :

DUJARDIN Jean-Marc

Au titre de représentants des Conseils Départementaux :

DISSAUX Jean-Claude

HAUSSOULIER Stéphane

Au titre de représentants des Communes ou de groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau :

COTEL Jacques, DEFLESSELLE Claude,

RAOULT Paul

1.3.1.2 Election à la Commission Permanente des Interventions (collège – usagers)

Sièges	Membres sortants	Membres éligibles	Membres électeurs
6 représentants du premier collège (Collectivités Territoriales) de la CPI	COTEL Jacques DEFLESSELLE Claude DISSAUX Jean-Claude HAUSSOULIER Stéphane RAOULT Paul RINGOT Bertrand	Les 11 membres du collège des collectivités territoriales du Conseil d'Administration	

Sont candidats : BARBIER Luc, FAICT Olivier, LEMAY Patrick, LUCQ Chantal, SKIERSKI Daniel.

Monsieur Gérard MONTASSINE s'ajoute aux candidats déjà déclarés, complétant la liste.

La délibération

« ELECTION DES MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES USAGERS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS » n° 18-A-004

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018.

Election par vote à main levée, à l'unanimité en fonction du scrutin suivant :

membres inscrits : **11**, membres présents : **9**, mandats : **2**, votants : **11**, blancs : **0**, nuls : **0**, suffrages exprimés : **11**

Au titre des professions industrielles :

LEMAY Patrick

Au titre des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique :

SKIERSKI Daniel

Au titre d'une association agréée de protection de l'environnement :

BARBIER Luc

Au titre des autres usagers :

FAICT Olivier

LUCQ Chantal

MONTASSINE Gérard

1.3.1.3 et 1.3.1.4 Election du Président et du Vice-Président de la Commission Permanente des Interventions.

Siège	Membre sortant	Membres éligibles	Membres électeurs
Président de la Commission Permanente des Interventions	LEMAY Patrick	Les 6 membres du collège des usagers de la Commission Permanente des Interventions	Les 35 membres du Conseil d'Administration (Président compris)
Vice-Président de la Commission Permanente des Interventions	HAUSSOULIER Stéphane	Les 6 membres du collège des collectivités territoriales de la Commission Permanente des Interventions	

Sont candidats : Patrick LEMAY (Président), Stéphane HAUSSOULIER (Vice-Président), Jean-Claude DISSAUX (Vice-Président).

Monsieur Jean-Claude DISSAUX retire sa candidature au siège de Vice-Président.

La délibération

« ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS » n° 18-A-005

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018.

Election de **Patrick LEMAY** à l'unanimité par 32 voix par vote à main levée, en fonction du scrutin suivant :
membres inscrits : 35, membres présents : 27, mandats : 5, votants : 32, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 32

La délibération

« ELECTION DU VICE- PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS » n° 18-A-006

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018.

Election de **Stéphane HAUSSOULIER** à l'unanimité par 32 voix par vote à main levée, en fonction du scrutin suivant :
membres inscrits : 35, membres présents : 27, mandats : 5, votants : 32, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 32

1.3.2 – COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME

1.3.2.1 Election à la Commission Permanente Programme (collège – Collectivités territoriales)

Sièges	Membres sortants	Membres éligibles	Membres électeurs
6 représentants du premier collège (Collectivités Territoriales) de la Commission Permanente Programme	CHRISTOPHE Paul COTEL Jacques DEFLESSELLE Claude DETOURNAY Alain PATRIS Jacques RAOULT Paul	Les 11 membres du collège des collectivités territoriales du Conseil d'Administration	

Sont candidats : COTEL Jacques, DEFLESSELLE Claude, DETOURNAY Alain, DISSAUX Jean-Claude, DUJARDIN Jean-Marc, HAUSSOULIER Stéphane, LENGLET Bernard, PATRIS Jacques, RAOULT Paul.

Monsieur Jean Claude DISSAUX, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN se retirent. Monsieur DETOURNAY ayant le mandat de Monsieur Claude DEFLESSELLE, propose que la candidature de celui-ci soit retirée en raison de son élection à la CPI.

La délibération

« ELECTION DES MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME » n° 18-A-007

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018.

Election par vote à main levée, à l'unanimité, en fonction du scrutin suivant :

membres inscrits : 11, membres présents : 8, mandats : 2, votants : 10, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 10

Au titre de représentants des Conseils Départementaux :

HAUSSOULIER Stéphane

Au titre de représentants des Communes ou de groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau :

COTEL Jacques,

DETOURNAY Alain , LENGLET Bernard,

RAOULT Paul

Divers : **PATRIS Jacques**

1.3.2.2 Election à la Commission Permanente Programme (deuxième collège – usagers)

Sièges	Membres sortants	Membres éligibles	Membres électeurs
6 représentants du deuxième collège (Usagers) de la CPP	BARBIER Luc DECOOL François LEMAY Patrick MONTASSINE Gérard ROUSSEL Bruno SKIERSKI Daniel	Les 11 membres du collège des usagers du Conseil d'Administration	

Sont candidats : Luc BARBIER, DECOOL François, LEMAY Patrick, LUCQ Chantal, MONTASSINE Gérard, SKIERSKI Daniel, ROUSSEL Bruno.

Madame Chantal LUCQ se désiste

La délibération

« ELECTION DES MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES USAGERS DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME »

n° 18-A-008

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018.

Election par vote à main levée, à l'unanimité, en fonction du scrutin suivant :

membres inscrits : **11**, membres présents : **9**, mandats : **2**, votants : **11**, blancs : **0**, nuls : **0**, suffrages exprimés : **11**

Au titre des professions agricoles :

ROUSSEL Bruno

Au titre des professions industrielles :

LEMAY Patrick

Au titre des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique :

SKIERSKI Daniel

Au titre d'une association agréée de protection de l'environnement :

BARBIER Luc

Au titre des autres usagers :

DECOOL François

MONTASSINE Gérard

1.3.2.3 et 1.3.3.2.4 Election du président et du Vice- Président de la Commission Permanente Programme.

Siège	Membre sortant	Membres éligibles	Membres électeurs
Président de la Commission Permanente Programme	RAOULT Paul	Les 6 membres du collège des collectivités territoriales de la Commission Permanente Programme	Les 35 membres du Conseil d'Administration (Président compris)
Vice-Président de la Commission Permanente Programme	DECOOL François	Les 6 membres du collège des usagers de la Commission Permanente Programme	

Sont candidats : Paul RAOULT (Président), Jean-Claude DISSAUX (Président).

François DECOOL (Vice-Président).

Monsieur Jean-Claude DISSAUX n'étant pas élu à la Commission Permanente Programme, retire sa candidature en tant que président.

La délibération

« ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME » n° 18-A-009

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018.

Election de **Paul RAOULT** à l'unanimité » par 32 voix par vote à main levée , en fonction du scrutin suivant :
membres inscrits : 35, membres présents : 27, mandats : 5, votants : 32, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 32

La délibération

« ELECTION DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME » n° 18-A-010

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018.

Election de **François DECOOL** à l'unanimité par 32 voix « par vote à main levée », en fonction du scrutin suivant :
membres inscrits : 35, membres présents : 27, mandats : 5, votants : 32, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 32

1.4 Election d'un représentant des usagers pour la commission territoriale Haut de France de VNF.

Siège	Membre sortant	Membres éligibles	Membres électeurs
Représentant au titre des personnalités issues des entreprises et des usagers à la Commission territoriale des Hauts de France	LUCQ Chantal	Les 11 membres du collège des usagers du Conseil d'Administration	

Est candidat : LUCQ Chantal

La délibération

« COMMISSION TERRITORIALE HAUTS DE FRANCE DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DE VOIES NAVIGABLES DE France » n° 18-A-011

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018.

Election de **Chantal LUCQ** à l'unanimité par 11 voix par vote à main levée , en fonction du scrutin suivant :
membres inscrits : 11, membres présents : 9, mandats : 2, votants : 11, blancs : 0, nuls : 0, suffrages exprimés : 11

POINT D'AVANCEMENT

2 - PREPARATION DU 11^{EME} PROGRAMME D'INTERVENTION

M. GALTIER indique que ce point d'avancement de la préparation du 11^{ème} programme d'intervention est en préambule de l'ordre du jour de chaque Conseil d'Administration.

M. LABRUNE en référence au point 2 du dossier de séance fait la présentation de la préparation du 11^{ème} programme d'intervention.

Pas de remarque.

POINTS DECISIONNELS

3 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 NOVEMBRE 2017

M. LALANDE demande si des remarques sont à exprimer quant à la rédaction du procès-verbal du 23 novembre 2017.

Pas de remarque.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2017 est adopté à l'unanimité

4 - COMPTE FINANCIER 2017

M. DESCAMPS en référence au point 4 du dossier de séance fait la présentation du compte financier, **M. DOSIMONT** présente le compte de gestion ainsi que les annexes.

Remarques et Débats :

M. LALANDE indique que les chiffres amènent à beaucoup de discussions de par leurs montants mais également de par le déséquilibre qu'ils révèlent. Il indique qu'il y a une double obligation de loyauté, d'une part vers le niveau national qui est engagé depuis des années dans une démarche de rééquilibrage des comptes publics et qui amène aujourd'hui tous les opérateurs d'Etat à rentrer dans une logique de gestion plus efficiente, plus efficace et d'autre part une obligation vis-à-vis des territoires servis. Il indique qu'il est intelligent de faire la synthèse entre les deux. Il indique que la loyauté des territoires est d'être efficace dans ce qui est fait et de s'assurer que l'argent prélevé est dépensé justement. Il indique qu'il faut s'assurer que la pression fiscale soit appropriée et par ailleurs que l'action conduite soit efficace.

Il souligne que ne pas réfléchir à la stratégie de prélèvement et d'intervention sur un plan quantitatif et qualitatif, c'est s'exposer au pire. La première loyauté est la loyauté nationale.

M. RAOULT souligne que la trésorerie et le fonds de roulement sont un peu trop élevés, qu'il y a de ce fait une crainte d'avoir un prélèvement de Bercy. Il rappelle que les collectivités font le maximum pour dépenser les dotations. Il indique que les collectivités n'ont plus forcément les moyens de mettre la part complémentaire aux travaux. Il mentionne que s'ajoutent des normes aux normes qui engendrent des coûts financiers et humains supplémentaires, que cela contribue à retarder les possibilités d'avancer dans les dossiers. Il rappelle que la loi NOTRe a contribué à freiner les investissements qui étaient prévus par les syndicats. Il s'interroge quant à la faiblesse des taux de financement par rapport aux actions. Il rappelle que les autres Agences de l'Eau ne sont pas dans la même situation financière que celle d'Artois Picardie.

M. FLAJOLET indique que l'Agence participe de façon active à la mise en place de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), cela représente 15 millions soit 7 % du budget de l'Agence. Il indique qu'il s'agit d'un autre niveau de solidarité et de développement en faveur de la biodiversité. Il souligne que l'Agence a un intérêt à y trouver sa place. Il souligne que le prélèvement de l'Etat est à 11,6 millions d'euros soit 5 %. Il rappelle que les Agences de l'Eau ont financé l'ONEMA, aujourd'hui AFB. Il ajoute que ces deux établissements ont connu un prélèvement au profit du CNBS. Il mentionne que l'Agence de l'Eau Artois Picardie est complètement à « l'os » en ce qui concerne le nombre d'ETP dont elle dispose aujourd'hui et qu'il n'est pas acceptable d'être dans une logique aussi drastique. Il souhaite également rappeler que nous sommes devant des collectivités en tension au niveau financier, que certaines ne peuvent plus suivre et mettre la disponibilité financière appropriée. Il rappelle qu'il n'est pas possible de bloquer de l'argent pour des projets qui n'arrivent pas. Il indique que l'Agence a un devoir de la France par rapport à la DCE. Malgré l'obligation de baisser les recettes pour tenir compte du risque de plafond mordant, il souligne que l'Agence n'a pas à prélever des redevances auprès des particuliers pour les rendre au Ministère des finances. Il indique que l'Agence n'a pas à servir d'intermédiaire et qu'il s'agit d'une déviation de légitimité et d'une utilisation abusive des ressources. Il rappelle que d'autres Agences sont complètement dans le

rouge et ne seront pas en équilibre budgétaire. Cela implique la création de certaines mutualisations inter-agences afin de faire des économies d'échelle et de prouver que nous sommes capables d'établir un certain nombre de perspectives pour rénover les pratiques. Il rappelle que l'Agence a des intérêts conjoints au profit de la biodiversité avec le Conseil Régional afin de gagner des parts de marché dans la reconquête environnementale.

M. LENGLET mesure l'importance des propos qui viennent d'être évoqués. Il rappelle que l'Agence n'est pas seule sur le territoire, l'Agence est accompagnée par les collectivités et des structures en place, par l'Etat. Il souligne qu'il reste un travail considérable à mener avec les outils qui existent. Il souligne que les SAGE sont la feuille de route pour construire l'avenir de l'eau. Il indique que l'Agence de l'eau n'est pas une machine à distribuer du « cash » qu'il s'agit d'un engagement fort d'un territoire organisé et structuré avec une fiscalité écologique enviée par beaucoup de monde et une démocratie participative exceptionnelle. Il précise qu'il faut faire de la communication pour avancer dans la bonne direction. Il rappelle que notre gestion de l'eau est un modèle dans le monde entier et qu'il ne faut pas le détruire.

M. LEMAY indique qu'il manque de visibilité sur les objectifs. Il souligne que celle-ci est indispensable par rapport aux objectifs et aux dépenses. Il mentionne qu'il faut comparer les recettes et les dépenses en fonction des résultats par rapport aux objectifs de la DCE.

M. BARBIER souhaite saluer le travail pédagogique de présentation du budget qui vient d'être fait. Il indique qu'aujourd'hui deux chances se présentent à l'Agence. Il rappelle que l'Agence est une structure intelligente et réactive, qu'il s'agit d'une chance. Il mentionne que dans les grandes difficultés, il y a aujourd'hui des liens qui ne sont pas faits correctement avec de grandes institutions régionales. Il souligne qu'un certain nombre de sources de financement sont toxiques. Il souligne qu'il faut réfléchir afin de savoir comment il faut être plus efficient dans l'articulation des sources de financements qui permettent de monter un budget qui soit bien consolidé.

M. GALTIER indique que le niveau d'engagement est de 96 %, cela signifie que par rapport à l'exécution du programme et à l'action décidée, le taux est assez élevé. Il souligne que les crédits dépensés ne sont que de 80 %, cela provoque un problème d'exécution. Il souligne que cela amène un certain nombre d'orientations qui doivent être prises comme la durée d'exécution qui est actuellement trop longue. Il rappelle qu'il faut de ce fait n'accepter que des projets les plus murs possible de façon à raccourcir les délais d'exécution et donc mécaniquement les restes à payer. Il mentionne que sur le 10^{ème} programme, il existait un décalage de recettes et le niveau de dépenses. Il indique qu'il s'agit d'un sujet de préoccupation, qu'il y a des calages de paramètres pour le 11^{ème} programme. Il précise qu'il y aura une réflexion sur le taux de redevance afin d'établir un équilibre entre les recettes et les dépenses. Il mentionne qu'une baisse du taux des redevances sera appliquée pour le 11^{ème} programme. Il rappelle que l'Agence de l'Eau Artois Picardie, a pour ambition d'avoir un 11^{ème} programme aussi correct que le 10^{ème} programme. Il mentionne que l'équilibre du 11^{ème} programme sera obtenu avec une baisse des redevances, l'épuisement du prélèvement sur le fonds de roulement et des recettes stabilisées grâce aux retours d'avances. Il propose de faire un point lors d'une prochaine séance sur la DCE afin de voir l'évolution du programme. Il indique qu'actuellement deux exercices sont en cours avec l'ensemble des Agences de l'eau et l'appui du cabinet Ernst & Young : une étude sur les mutualisations inter-agences avec un programme d'actions qui sera produit au plus tard avant l'été et une mission conjointe de l'Inspection des finances et du Conseil Général de l'environnement et du Développement Durable qui aboutira à des orientations assez fortes qui seront prises en compte pour les réorganisations qui seront amenées à être mises en œuvre.

Il confirme qu'au point de vue des effectifs, il y a des préoccupations dans plusieurs domaines pour exécuter la dépense et pour réaliser certaines missions qui relèvent de la Directive Cadre sur l'Eau.

M. LALANDE rappelle qu'aujourd'hui les dépenses publiques sont au cœur des débats. Il souligne que le débat est à la fois quantitatif et également qualitatif. Il indique qu'il ne faut pas interroger l'histoire sur la mise en œuvre de la politique de l'eau mais les outils mis en œuvre pour développer cette politique de l'eau. Il rappelle que les outils mis en œuvre dans les années 70 seront interrogés et trouveront d'autres organisations dans des bassins et champs d'application plus larges. Il évoque que si la capacité à dépenser n'est pas celle imaginée il y a quelques temps, les prélèvements obligatoires sont fait pour être revisités.

La délibération :
« COMPTE FINANCIER 2017 »
n° 18-A-012

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018.

5 - REMISES GRACIEUSES

M. LALANDE indique que pour ce point il a demandé la présence du représentant du DRFIP.

M. DOSIMONT en référence au point 5 du dossier de séance fait la présentation des remises gracieuses.

Remarques et Débats :

M. MILH représentant la DRFIP indique qu'il n'y a pas d'objection à une remise gracieuse totale, qu'il s'agit d'une opération courante, d'une première fois et que le contribuable est de bonne foi.

M. LALANDE souligne que dans un contexte sain avec un débiteur de bonne foi cela s'applique.

M. MILH reste réservé quant à l'utilisation du terme définition de « principe » et indique qu'en matière gracieuse, il n'est pas souhaitable d'avoir une définition de principe. Il précise qu'il faut agir au cas par cas.

M. LALANDE souligne que les cas sont bien étudiés au cas par cas afin de voir si les éléments structurants sont respectés.

M. LEMAY s'interroge quant à l'introduction de courrier avec accusé de réception.

M. GALTIER indique qu'il existe des dispositifs qui permettent de sécuriser cela, comme des paiements automatiques. Il mentionne que les lettres avec accusé de réception représentent un coût trop élevé à mettre en place.

Mme PASSE précise que 10 000 titres de paiement sont envoyés par an et que cela est trop important pour être envoyé en recommandé. Elle rappelle que les acomptes sont connus des gros exploitants et permettent de récupérer l'argent lorsqu'il est déjà encaissé par le distributeur d'eau pour éviter que cela abonde sa trésorerie. Elle mentionne que cela est plus compliqué pour les soldes car il faut attendre l'instruction de la déclaration complète pour pouvoir envoyer le titre. Elle propose de doubler l'envoi du titre par l'envoi d'un mail à l'interlocuteur privilégié sur les grosses structures afin d'éviter ce genre d'événement qui pénalise tout le monde.

M. LALANDE indique qu'il prend acte des propos de Monsieur LEMAY pour qu'un effort soit fait pour les gros comptes, que l'information soit davantage tracée. Il indique que le Conseil d'Administration acte que la majoration soit levée car il s'agit d'une bonne foi et d'une première infraction.

La délibération :

« REMISES GRACIEUSES EAU DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE »

n° 18-A-013

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018.

N'ont pas participé au vote et au débat (conflit d'intérêt) : **M. DETOURNAY, M. MOUSTY, M. LEMAY** membre du CA d'OVILEO.

6 - REVISION DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION POUR L'EXERCICE 2018

M. AGBEKODO en référence au point 6 du dossier de séance fait la présentation de la révision du Xème programme d'intervention pour l'exercice 2018.

Pas de remarque.

La délibération :

« REVISION 18-19 DU XEME PROGRAMME D'INTERVENTION »

n° 18-A-014

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018.

7 - ENGAGEMENT DES DOSSIERS DE L'APPEL A PROJETS REDUCTION DES FUITES DANS LES RESEAUX D'EAU POTABLE NON RETENUS EN 2017.

M. VALIN en référence au point 7 du dossier de séance fait la présentation de l'engagement des dossiers de l'appel à projets réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable non retenus en 2017.

M. GALTIER souligne que la révision de programme qui vient d'être engagée permet l'engagement des dossiers relatifs à la réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable.

M. LALANDE indique que Monsieur RAOULT et Monsieur DETOURNAY ainsi que Monsieur LECLERCQ sont en conflit d'intérêt sur des dossiers, qu'ils ne prendront donc pas part au vote ainsi qu'au débat.

Pas de remarque :

La délibération :

« ENGAGEMENT DES DOSSIERS DE L'APPEL A PROJETS REDUCTION DES FUITES DANS LES RESEAUX D'EAU POTABLE NON RETENUS EN 2017 »

n° 18-A-015

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018.

N'ont pas participé au vote et au débat (conflit d'intérêt) :

M. RAOULT (dossiers Régie NOREADE n°30631.00, 30684.00, 33707.00, 33716.00, 33722.00, 33734.00, 33804.00, 33811.00, 33813.00, 33817.00, 33831.00)

M. DETOURNAY (dossier MEL n°99807.00)

M. LECLERCQ (dossiers CA du Saint Quentinnois n°33755.00, 99904.00)

8 - PROTOCOLE RELATIF AUX TERRITOIRES ENGAGES POUR LA BIODIVERSITE

M. GALTIER en référence au point 8 du dossier de séance fait la présentation du protocole relatif aux territoires engagés pour la biodiversité.

Remarques et débats :

M. PATRIS mentionne qu'il est nécessaire que l'Agence de l'Eau soit engagée au niveau de la biodiversité. Il souligne que cependant les Agences sont engagées financièrement indirectement, il mentionne que les coûts de formation pour permettre d'acquérir les connaissances nécessaires sur la biodiversité sont à prendre en compte.

M. MONTASSINE rappelle que c'est la nature qui dirige, que cette nature est en phase d'évolution. Il souligne que certaines espèces n'existent plus aujourd'hui du fait de l'élévation de température.

M. FLAJOLET indique que deux solutions existent :

- un principe de solutions élargies
- un principe de solutions portant du risque

Il indique que l'intérêt est d'expliquer à l'AFB que celle-ci est un outil au service des territoires et non un conclave d'intellectuel. Il reprend les propos de Monsieur MONTASSINE en précisant qu'il faut connaître les règles de la nature pour obéir de façon intelligente.

M. BARBIER souligne que selon le muséum d'histoire naturelle, nous assistons aujourd'hui à un effondrement de la biodiversité. Il rappelle que la biodiversité inclut l'homme. Il rappelle que sur la biodiversité il n'y a pas d'engagement direct. Il souligne que l'Agence de l'Eau agit déjà énormément.

M. LALANDE précise que personne ne conteste la signature de cette convention qui n'a pas d'impact immédiat pour la biodiversité. Il mentionne que l'engagement de l'Agence est requis.

La délibération :

« PROTOCOLE D'ALLIANCE POUR UNE MOBILISATION SUR L'INITIATIVE "TERRITOIRES ENGAGES POUR LA BIODIVERSITE »

n° 18-A-016

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018.

9 - REMUNERATION DES CDD A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2018

M. DESCAMPS en référence au point 9 du dossier de séance fait la présentation de la rémunération des CDD à compter du 1^{er} avril 2018.

Pas de remarque

La délibération :

**« RÉMUNÉRATION DES CONTRATS A DUREE DETERMINEE (CDD) DANS LES AGENCES DE L'EAU A
COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2018 »**

n° 18-A-017

est adoptée à l'Unanimité par le Conseil d'Administration du 16 mars 2018.

POINTS D'INFORMATION

10 - CONTRAT D'OBJECTIFS 2017

M. AGBEKODO en référence au point 10 du dossier de séance fait la présentation du contrat d'objectif.

Pas de remarque.

11 - CONSOMMATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2017 ET REPORT DES RELIQUATS

Pas de remarque

12 - PROJETS DE PROCES-VERBAUX

Pas de remarque.

13 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX PARTICIPATIONS FINANCIERES ET RELEVÉ DES DECISIONS DE REFUS DE PARTICIPATIONS FINANCIERES

Pas de remarque.

14 - NOUVEAU CALENDRIER DES INSTANCES 2018

Mme MARTIN en référence au point 14 du dossier de séance fait la présentation du nouveau calendrier des instances 2018.

Pas de remarque.

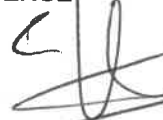
M. LALANDE remercie l'agence et les membres du Conseil. Il clôture la séance à 11H59.

LE PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Michel LALANDE

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE



Bertrand GALTIER

